

Baulon, le 21 avril 2010

Convocation du Conseil Municipal

Le jeudi 29 avril 2010 à 20h

Salle des Halles

Ordre du jour

FINANCES:

- Participation aux dépenses de l'école privée
- Subvention à caractère social : fournitures scolaires de l'école privée
- Subventions 2010
- Tarifs publicité – bulletin communal

ASSAINISSEMENT :

- Avenant SAUR – modification des tarifs assainissement

ECOLES :

- Suppression d'un poste d'enseignant – école primaire
- Réorganisation de la semaine scolaire

PERSONNEL COMMUNAL :

- Modification du temps de travail de deux agents

DIVERS

- Réforme des Collectivités Territoriales

INFOS DIVERSES

**Le Maire,
Jean-Paul RIU**

Réunion du 29 avril 2010

Le vingt-neuf avril deux mille dix, à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 avril 2010, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Paul RIU, Maire.

Présents :

Mmes GRIMAUULT Séverine, HAMON Chantal, HAMON Patricia,
LACOURT Marie-Cécile, LORGEUX Karine, PAQUET Isabelle.
Mme TOURNEUR Frédérique est présente à compter de la délibération n°44/10
MM CHASLES Paul, CRAMBERT Jean-Paul, FERREOL Thierry, LE
DIRACH Didier, MÉLOT Jacques, RIU Jean-Paul, THEAUDIN Bruno.

Pouvoirs :

Mme DUTAY Marie-Renée donne pouvoir à Mme LACOURT Marie-Cécile

M. BEGUINEL Jean-Pierre est désigné secrétaire

42/10 Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école privée : attribution 2010

M. le Maire rappelle le contrat d'association relatif à la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes sous contrat de l'école privée.

Il communique au Conseil Municipal l'état des dépenses de fonctionnement réalisées en 2009 pour l'école publique, pour un montant total de : 96 821.98€, déterminant ainsi le coût à l'élève à 576.32€.

Considérant ce coût à l'élève, le montant de la participation 2010 pour les dépenses de fonctionnement de l'école privée est fixé à :
576.32 € x 126 élèves = 72 616.32€

Le montant à verser pour chaque trimestre 2010 est donc de : 18 154.08€

43/10 Subvention à caractère social : fournitures scolaires école privée

Sur proposition de M. le Maire, et après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention à caractère social pour fournitures scolaires, à l'école privée. Cette subvention est attribuée en tenant compte du crédit attribué pour les fournitures scolaires relatives à l'école publique, soit 29.97 € par élève.

Le montant de la subvention est ainsi fixé à :
29.97 X 126 élèves = 3 776.43 €.

44/10 Subventions aux associations 2010

M. Thierry FERREOL, membre de la commission finances, présente les nouveaux critères d'attribution des subventions aux associations sportives validées par la commission sport.

Il présente également les propositions de la commission finances concernant les montants des subventions aux associations pour l'année 2010.

Le Conseil Municipal adopte l'ensemble des propositions présentées ci-dessous :

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS - 2010						
Associations	Rappel			CM du 29/04/2010		Observations
	2007	2008	2009	Proposition 2010	Vote 2010	
ASSOCIATIONS DE BAULON						
Tennis de Table Baulon	312 €	396 €	400 €	950 €	950 €	
Gymnastique Volontaire	170 €	436 €	400 €	450 €	450 €	
Association Loisirs et Culture	1 131 €	1 478 €	1 100 €	1 250 €	1 250 €	
Jeunesse Sportive BAULON	2 158 €	2 363 €	2 000 €	1 950 €	1 950 €	
Baulon Tennis Club				350 €	350 €	
ACCA Baulon	350 €	350 €	300 €	250 €	250 €	pas de demande déposée
Amicale des Sapeurs-Pompiers	570 €	570 €	300 €	250 €	250 €	pas de demande déposée
Comité des fêtes	875 €	892 €	500 €	500 €	500 €	pas de demande déposée
Baulon Sentiers Nature	266 €	422 €	350 €	350 €	350 €	
Baulon Art Floral	200 €	317 €	300 €	300 €	300 €	
Amicale des Pompiers retraités	101 €	100 €	100 €	100 €	100 €	
Troupe théâtrale "Les Baladins"	155 €	160 €	100 €	50 €	50 €	
Rhapsody	155 €	160 €	150 €	150 €	150 €	
Espaces Jeux "Les Babies"	200 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	
U.C.A.B. BAULON	417 €	417 €	300 €			
U.N.C. BAULON	107 €	107 €	100 €	100 €	100 €	
Naïade	100 €	100 €				
Foyer Laïque		100 €	100 €	100 €	100 €	
TOTAL	7 267 €	9 368 €	7 500 €	8 100 €	8 100 €	
ASSOCIATIONS HORS-COMMUNE						
Pont de Pierre - LASSY	43 €	45 €				
FNATH	43 €	45 €				
Les petits Mousses - GUICHEN				849 €	849 €	
Les Bruyères" - BREAL	8 531 €	8 957 €	14 697 €	21 132 €	21 132 €	soit +6435 € p/r à 2009
TOTAL	8 617 €	9 047 €	14 697 €	21 981 €	21 981 €	
ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE BAULON						
Assoc. P. élèves - Ec.Publique	2 564 €	2 584 €	2 550 €	2 856 €	2 856 €	17€/élève - 168 élèves
Assoc. P. élèves - Ecole Privée	1 948 €	1 989 €	2 193 €	2 142 €	2 142 €	17€/élève - 126 élèves
MFR Baulon		500 €	300 €	600 €	600 €	
Ecole publique - classe déportée			665 €	800 €	800 €	
TOTAL	4 512 €	5 073 €	5 708 €	6 398 €	6 398 €	
ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT HORS-COMMUNE (25€/élève)						
CFA B.T.P. 35	72 €	50 €	75 €	75 €	75 €	3 élèves
Chambre des Métiers 35	24 €	25 €	50 €	75 €	75 €	3 élèves
Maison Familiale de Goven	72 €	75 €	50 €	50 €	50 €	2 élèves
Maison Familiale de Montauban	48 €	50 €	75 €	50 €	50 €	2 élèves
Institut Paul Cézanne Fougères	24 €	25 €	25 €	25 €	25 €	1 élève
MFR Carquefou				25 €	25 €	1 élève
MFR St Grégoire				50 €	50 €	2 élèves
MFR Hédé				25 €	25 €	1 élève
Chambre des Métiers 22				25 €	25 €	1 élève
Autres	994 €					
TOTAL	1 234 €	225 €	275 €	400 €	400 €	
TOTAL GENERAL	21 630 €	23 713 €	28 180 €	36 879 €	36 879 €	

Votants : 18

Pour : 17

Abstention : 1

45/10 Avenant SAUR – modification des tarifs assainissement

M. le Maire rappelle le contrat d'affermage signé avec la SAUR pour l'exploitation de la station d'épuration.

Il rappelle également les conventions signées avec 3 agriculteurs pour l'épandage des boues de la station.

Il explique que la commune s'était engagée dans ces conventions à effectuer le chaulage des parcelles après épandage. Or ce chaulage n'apparaît pas dans le contrat d'affermage de la SAUR.

Il convient donc de signer un avenant au contrat d'affermage pour que la SAUR effectue le chaulage des parcelles après l'épandage.

La proposition d'avenant de la SAUR s'élève à 1 306,70€/an. Ce qui, ramené au m3 augmente la part proportionnelle de la SAUR de 0.044€/m3. Celle-ci passerait donc de 0.90€/m3 à 0.944€/m3.

Afin que cette augmentation de la part du fermier ne soit pas répercutée sur la facture de l'abonné, M. le Maire propose de diminuer d'autant la part proportionnelle de la commune. Celle-ci passerait alors de 1.80€/m3 à 1.756€/m3.

Après délibération, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- **acceptent l'avenant proposé par la SAUR**
- **autorisent le maire à signer celui-ci**
- **Acceptent la modification des tarifs assainissement ainsi qu'il suit :**

Part de la collectivité	
Part fixe	45 €
Part proportionnelle	1,756 €/m3
Part de l'exploitant	
Part fixe	28 €
Part proportionnelle	0.944 €/m3

46/10 Suppression d'un poste d'enseignant – école primaire

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal du courrier de l'inspection académique concernant la suppression d'un poste d'enseignant à l'école primaire à la rentrée 2010.

Dans ce courrier, l'inspecteur d'académie demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette décision.

Au vu des éléments fournis par l'inspection d'académie, les membres du Conseil Municipal refusent de se prononcer sur cette décision, estimant qu'elle n'est pas de la compétence d'un Conseil Municipal.

47/10 Réorganisation de la semaine scolaire

M. Thierry FERREOL, adjoint aux affaires scolaires, présente le courrier de l'inspection académique concernant l'organisation de la semaine scolaire. Dans ce courrier, l'inspecteur d'académie préconise la semaine scolaire à 4 jours ½ , et demande aux conseils d'école et aux municipalités qui le souhaitent de lui transmettre un projet de réorganisation.

M. Thierry FERREOL présente les difficultés de mise en œuvre d'une telle organisation :

Le temps scolaire sur la semaine n'étant pas modifié, une organisation en 9 demi-journées induit une modification des horaires d'entrée et/ou de sortie des cours. Les parents n'étant pas disponibles en milieu d'après midi, une majorité d'enfants devra être accueillie à la garderie. Cela pose un problème de disponibilité des locaux, de personnels d'encadrement, et induit donc un surcoût très important pour la commune.

De plus, les nombreuses activités extrascolaires organisées le mercredi matin devraient alors être modifiées.

Il informe également les membres du Conseil Municipal que le conseil d'école n'a pas souhaité mettre en place cette organisation.

48/10 Modification du temps de travail de deux agents

M. le Maire présente la demande de Mme Annick BARRE, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, de passer sur un temps de travail partiel correspondant à 90% de son temps de travail actuel (temps complet).

Il explique que cette demande n'est pas en contradiction avec des nécessités de service, et qu'elle peut donc lui être accordée.

Dès lors, son temps de travail serait ramené à 90% d'un temps complet, soit 1440heures/an. Le traitement perçu sera égal à 32/35^{ème} du traitement d'un temps plein, et son régime indemnitaire proratisé à 32/35^{ème} du régime indemnitaire actuel.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la demande de temps partiel à 90% du temps complet présentée par Mme BARRE dans les conditions suivantes :

- **Temps de travail 90% du temps complet**
- **Rémunération à 32/35^{ème} du temps complet**
- **Régime indemnitaire (IAT coef 1) à 32/35^{ème} du temps complet**

Ces dispositions sont accordées pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

M. le Maire précise qu'afin qu'il n'y ait pas de dysfonctionnement dans l'organisation du travail de la cantine, les heures non effectuées par Mme BARRE (160h/an) seront effectuées par un autre agent, Mme Nathalie ICHEN actuellement sur un poste à temps incomplet. L'augmentation du temps de travail de ce poste nécessitant l'avis de la CTP départementale, elle fera l'objet d'une prochaine délibération.

49/10 Réforme des Collectivités Territoriales

M. le Maire présente sa réflexion sur le devenir des communes et communautés de communes. Il présente le souhait de Rennes Métropole de s'élargir, et le choix qui se présente à la commune de rallier cette collectivité.

Il présente quels sont, selon lui les aspects positifs et négatifs d'une telle décision, et demande aux membres du Conseil Municipal d'avoir à leur tour une réflexion sur cette question, de façon à pouvoir entamer un débat lors d'une prochaine réunion.

50/10 Infos diverses

Réforme de la taxe professionnelle : M. le Maire présente les modalités de la réforme.

Recours Bossard : M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal du rejet de la requête de M. et Mme BOSSARD par le Tribunal administratif de Rennes dans le cadre de leur recours contre le PLU.

Ecole privée : M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'échéance du bail de l'école privée en 2014. Ce bail n'étant pas renouvelé, l'école privée est à la recherche d'un terrain pour construire une nouvelle école. La municipalité étudie ce dossier pour essayer de trouver une solution convenable.

ZAC du Bignon : le maire informe les membres du Conseil Municipal de la décision de la DRAC de réaliser des fouilles sur une partie du périmètre de la ZAC. Le déroulement de l'aménagement de celle-ci pourrait donc être modifié.